

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n° CFVU 20200507_01 – Compte-rendu de la CFVU du 16 avril 2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 16/05/2020.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 31

Contre : -

Abstention : 2

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 16/04/2020

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 34, y compris Mme Mariannig Hall directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 16/04/2020	
AUBINEAU	Sébastien		1
AUPY	Lucas	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
BELLINI	Stéphane		1
BIOLLEY	Jean-Philippe		1
BON	Amandine		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à Stéphanie PAVAGEAU	1
CAMPANA	Kévin		1
CORET	Muriel	Reçoit procuration de GIRET Manon	1
DIRECTRICE du CROUS	-	Voix consultative	1
DUBASQUE	François		1
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration d'AUPY Lucas	1
GIRET	Manon	Donne procuration à CORET Muriel	1
GIZARD	Anne-Laure		1
HELBERT	David		1
HERRAULT	Guillaume		1
LAVAL	Florence		1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine	1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien		1
MICHOT	Christian	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
MOINET	Nicolas		1
MULLER	Mathieu		1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
PERDRISOT	Rémy		1
QUINTARD	Sylvie		1

NOM	PRENOM	CFVU 16/04/2020	
RAUTUREAU	Killian		1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de MICHOT Christian	1
SEGUIN	François		1
SOUBIE	Sébastien		1
THIRIET	Nathalie		1
VIGIER	Fabrice		1
YEU	Anna Kim-Anth		1
Total : 34 voix dont une voix consultative			

Ordre du jour :

Note relative à l'aménagement du calendrier des examens et des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

1. Autorisation à adapter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pendant la crise sanitaire du Covid-19
2. Les principes généraux concernant l'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers
3. La seconde session d'examen
4. Aménagement du calendrier, du déroulement des examens et de la validation des semestres
5. Cas particulier des années diplômantes de fin de cycle dont la finalité n'est pas la poursuite d'études, mais une insertion professionnelle (DUT2, LP, Master2, DI3)

Les points 6 à 20 correspondent aux fichiers d'aménagement des M3C, composante par composante

6. Droit et Sciences Sociales : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
7. ENSIP : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
8. FSS : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
9. IAE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
10. INSPE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
11. IPAG : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
12. IRIAF : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
13. IUT 16 et 86 : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
14. Lettres et Langues : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
15. Médecine et Pharmacie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

16. Sciences Economiques : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
17. SFA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
18. SHA : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
19. Certificat de Capacité en Orthophonie : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020
20. Diplôme Etudiant-Entrepreneur : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Note relative au calendrier et au recrutement en Master – Campagne 2020

21. Campagne Master 2020 : calendrier pour les Master 1
22. Campagne Master 2020 : Mode de recrutement dans les masters de l'université de Poitiers.
23. Campagne Master 2020 : traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en M1 à l'université de Poitiers
24. Campagne Master 2020 : traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en M2 à l'université de Poitiers

Note relative à la Contribution Vie Etudiante et de Campus

25. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : les bénéficiaires
26. CVEC et Dispositif d'aide d'urgence : Nature de l'aide d'urgence proposée

La séance commence à 9H

Virginie Laval énumère les 5 procurations reçues. Elle précise qu'avec 34 élus présents ou représentés, dont Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule le principe du formulaire de vote est expliqué : chaque participant va recevoir dans sa boîte courriel avec un lien vers le formulaire. Les élus avec procuration ont un formulaire tenant compte de cet élément.

Des échanges préalables ont lieu :

Suite à intervention de François SEGUIN : V LAVAL précise que les concours nationaux (PACES, CAPES...) ne relève pas de la présente CFVU, mais relève de décisions nationale.

Les étudiants doivent quoi qu'il arrive être prévenus 15 jours avant les examens.

V LAVAL souligne que le terme politique de « neutralisation » implique que les éléments neutralisés ne rentreront pas en compte dans le calcul de la moyenne. La déclinaison technique de cette neutralisation sera multiple et dépendra de l'organisation technique de la formation dans le logiciel de scolarité APOGEE. Elle précise qu'elle est une des rares VP CFVU à ne pas proposer de mettre en place une systématisation des examens en distanciel, et à considérer que la crise sanitaire n'implique pas uniquement une fracture numérique. Elle accentue les inégalités sociales et sanitaires

Suite à question de Fabrice VIGIER, Virginie LAVAL précise que dans certaines formations, et en particulier les licences avec des effectifs important, la totalité des UE seront neutralisées.

Kevin CAMPANA approuvé par Jean Philippe BILLEY: une attention particulière devra être portée aux UE comportant des contrôles continus (CC) et qui seraient validés avec une seule note de CC.

Muriel CORET : la lecture des principes généraux n'est pas évidente, car beaucoup de cas particuliers sont cités et nuisent à la lecture de principes qui s'appliquent au plus grand nombre. Elle demande une note minimale pour les contrôles en distanciel en deçà de laquelle on ne pourrait pas descendre. La valeur d'une note obtenue dans ce contexte est questionnée.

L'avis des étudiants est demandé sur la question du semestre blanc.

Guillaume HERRAULT pense qu'une généralisation du semestre blanc ne serait pas pertinente, notamment car cela ne prend pas en compte le travail réel des étudiants.

Mattieu MANCEAU est également défavorable au semestre blanc généralisé.

Kevin CAMPANA : le semestre blanc est pertinent pour les formations qui ne peuvent garantir l'égalité de traitement.

Pierrick GAUTIER : les étudiants qui ont un nombre de notes suffisant doivent pouvoir les faire valoir.

Jean Philippe BILLEY, approuvé par Nicolas MOINET, et Stéphanie PAVAGEAU, pense que les formulations proposées laissent la souplesse et la liberté nécessaire aux équipes pédagogiques pour être au plus près de la réalité de terrain.

Stéphanie PAVAGEAU questionne l'autorisation de délivrer les diplômes par le Recteur si l'établissement décide la généralisation systématique du semestre blanc, contraire à la position du ministère.

Echanges entre Mathieu MULLER, Stéphane BELLINI, Muriel CORET et Virginie LAVAL sur la prise en compte ou pas des évaluations notées suite à examens en présentiel. Deux questions sont en parallèle : l'évaluation (note) d'une part, et d'autre part, la prise en compte ou pas de l'évaluation pour la validation (prise en compte dans la moyenne ou pas).

1. Autorisation à adapter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pendant la crise sanitaire du Covid-19

Pas de remarques particulières des élus.

2. Les principes généraux concernant l'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers

Virginie Laval : les déclarations du président Macron modifient les éléments transmis, et invalident certains principes généraux. Elle donne le fil conducteur de la réflexion qu'elle a mené avec les assesseurs : le fait de donner un ordinateur à un étudiant n'efface pas les inégalités sociales et sanitaires, et ne peut donc justifier la mise en place systématique d'examens en distanciel.

Elle projette en séance le document de travail et modifie le document en direct au vu des débats.

Muriel CORET : la définition des principes généraux doit être le plus explicite possible et doit aller dans le sens de la protection des étudiants, et de la protection des plus fragiles. et de l'égalité des étudiants. Le Snesup ne souhaite pas délibérer ce jour sur les documents 6 à 20 qui ne tiennent pas compte des dernières déclarations du président Macron. Elle pense qu'un vote ce jour est prématuré : les principes d'établissement doivent d'abord être clairement définis.

Virginie Laval questionne chaque élu pour connaître la position de ces derniers sur le fait

- de ne pas délibérer ce jour sur les points 6 à 20 et de les reporter à une prochaine CFVU après les congés de pâques.
- et de ne voter ce jour que sur les principes généraux de l'établissement

Mathieu Muller indique que ne pas délibérer sur la situation de chaque composante ce jour ne permet pas de répondre aux inquiétudes immédiates des étudiants

Virginie LAVAL, questionnée par Jean-Philippe donne sa position : elle ne pourra communiquer à l'issue de la CFVU que sur les principes généraux. Elle comprend les inquiétudes des étudiants, mais souhaite que les équipes pédagogiques se rapprochent des étudiants dans le cadre des principes généraux.

Nathalie THIRIET : demande s'il est possible pour les équipes pédagogiques de communiquer dès cet après-midi de communiquer auprès des étudiants.

Stéphanie PAVAGEAU : certains des aménagements proposés par composantes comportent des éléments qui de fait sont devenus caducs. Cela n'empêche pas le vote sur les éléments qui sont toujours valables. Jean Philippe BILLEY est d'accord avec Stéphanie PAVAGEAU.

Nicolas MOINET : voter des éléments qui sont devenus caducs ne lui semble pas pertinent.

Mathieu MULLER et Kevin CAMPANA : si le vote sur les aménagements composante par composante est repoussé à une CFVU après les congés de Pâques, la communication doit être très précise, car la tension est importante.

Susan FINDING : le temps nécessaire à la mise en œuvre des dispositions est contraint : 2 mois et demi avant le 30 juin. Elle souhaite que les principes de l'établissement soient clairs et s'appliquent à toutes les composantes.

Virginie LAVAL affirme sa position : il ne peut à son sens y avoir de principes applicable à toutes les formations.

Guillaume HERRAULT : actuellement des examens commencent à avoir lieu, et des travaux sont demandés par les enseignants car il n'y a pas pour le moment de position établissement.

Il souhaite que si le vote des aménagements de composante est prévu lors d'une CFVU le 7 mai, une communication adéquate doit être mise en place et les examens et / ou travaux en cours doivent être arrêtés.

Stéphane BELLINI : adopter une décision uniforme à l'échelle de l'université ne tiendrait pas compte des effectifs, niveaux, caractère terminal ou non des formations.

Stéphanie PAVAGEAU rappelle que les assesseurs à la pédagogie travaillent depuis trois semaines sur le sujet, en vérifiant l'égalité de traitement des étudiants. Certains étudiants ont beaucoup travaillé pendant la période et d'autres ont eu des difficultés liées à la fracture sociale, sanitaire et numérique.

Même si les aménagements proposés par chaque composante n'ont pas été examinés, il est essentiel que les composantes informent les étudiants à l'issue de cette CFVU.

Le document sur les principes généraux d'établissement est débattu, ajusté, modifié, complété en séance. Il prend en compte dans sa nouvelle rédaction les éléments abordés dans points 3, 4 et 5 de la CFVU. Ces points ne sont donc plus soumis au vote.

3. La seconde session d'examen

Les éléments sont désormais inclus dans la délibération n°2 : pas de délibération propre sur ce point.

4. Aménagement du calendrier, du déroulement des examens et de la validation des semestres

Les éléments sont désormais inclus dans la délibération n°2 : pas de délibération propre sur ce point.

5. Cas particulier des années diplômantes de fin de cycle dont la finalité n'est pas la poursuite d'études, mais une insertion professionnelle (DUT2, LP, Master2, DI3)

Les éléments sont désormais inclus dans la délibération n°2 : pas de délibération propre sur ce point.

6 à 20 : Les points 6 à 20 inclus de l'ordre du jour de la CFVU sont reportés, à la demande des élus, à une prochaine CFVU programmée a priori le 7 mai 2020

21. Campagne Master 2020 : calendrier pour les Master 1

Pas de remarques particulières des élus.

22. Campagne Master 2020 : Mode de recrutement dans les masters de l'université de Poitiers.

Tous les entretiens seront supprimés pour tous les masters. La sélection se fera uniquement par l'examen du dossier de candidature.

23. Campagne Master 2020 : traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en M1 à l'université de Poitiers

Pas de remarques particulières des élus.

24. Campagne Master 2020 : traitement des dossiers par les commissions de sélection pour entrer en M2 à l'université de Poitiers

Pas de remarques particulières des élus.

Les points 25 et 26 de la CFVU sont reportés à la prochaine CFVU du 7 mai.

Prochaine CFVU, le jeudi 7 mai 2020.

La séance se termine à 13H15

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR CFVU 16/04/2020 valide CFVU 07/05/2020